

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 1-2

Artikel: Les forêts coloniales françaises
Autor: A.Py.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Statistique du commerce des bois de la Suisse avec l'étranger durant la période 1885-1907.

La production et la consommation des bois d'œuvre en Suisse, 1912 et 1914.

L'exploitation des forêts et le commerce des bois de 1914 à 1919. Aperçu général des mesures économiques nécessitées par la guerre (en collaboration avec A. Henne), 1920.

Le hanneton, biologie, apparition, destruction; un siècle de lutte organisée dans le canton de Zurich. Expériences récentes, 1920.

Bulletin suisse de pêche et de pisciculture, 1898-1901.

Journal forestier suisse, 1902-1914.

Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen, 1913 et 1914.

Les forêts coloniales françaises.

I.

Nous aurions hésité de présenter cette brève étude aux lecteurs du *Journal forestier*, si elle comportait une question concernant la France seulement. Mais il n'en est pas ainsi; l'épuisement successif des réserves forestières est un fait mondial. Tous les pays déficitaires, tels que le nôtre, sont intéressés à connaître les ressources encore disponibles. A n'envisager que l'Europe, les statistiques de la fin du XIX^e siècle dénonçaient les déficits ci-après: Angleterre, 15 millions de mètres cubes; Allemagne, 9 millions; France, 3 millions (portés à 8 millions en 1922 par suite des destructions de guerre); Belgique, 2 millions; Italie, 900.000; Danemark, 800.000; Espagne, 400.000; Suisse, 300.000; Bulgarie, Grèce, Portugal, déficitaires également.

Il est bien compréhensible qu'en France on se préoccupe sérieusement de la mise en valeur des richesses colossales enfouies dans les forêts tropicales africaines les plus accessibles depuis la métropole, dont elles sont éloignées de 13 journées de paquebot seulement. L'ensemble du commerce européen des bois pourrait subir l'influence de ces exploitations.

La surface des forêts coloniales de la France a été évaluée comme suit:

En Afrique, sur le golfe de Guinée:

a) la Côte d'Ivoire	12 millions d'hectares		
b) le Cameroun (ci-devant allemand)	12	»	»
c) le Gabon	30	»	»
Sur la côte orientale, l'île de Madagascar	9	»	»

En Asie, les forêts de l'Indochine	25 millions d'hectares
En Amérique du Sud, la Guyane française	5 " "
La Nouvelle Calédonie, dans le Grand Océan	200.000 "

Soit une surface d'environ 93 millions d'hectares.

Les forêts de l'Indochine, il est vrai, ne comptent pas pour l'Europe. Mais les 54 millions d'hectares de la forêt africaine forment un mas suffisant pour éveiller l'intérêt du vieux continent.

A l'exception de Madagascar, les colonies forestières de l'Afrique française appartiennent au régime équatorial. Ce sont des forêts tropicales, dont l'accès et la culture sont difficiles à cause du climat, généralement meurtrier. Les basses régions à proximité de la côte, les bassins des fleuves et rivières, soit celles qui sont le plus immédiatement accessibles, sont exposées aux fièvres, domaine de la mouche Tsétsé, qui occasionne la maladie du sommeil; elles possèdent un climat que les Européens supportent difficilement. Le climat devient meilleur dans les régions montagneuses et éloignées de la mer. Toutefois ce sont précisément les contrées insalubres qui se trouvent le moins éloignées de la métropole, soit de l'Europe; leur situation géographique les désigne ainsi comme entrant les premières en considération pour une exploitation méthodique de leurs ressources. Le Hinterland des diverses colonies ne pourra être mis en valeur qu'après que les régions plus proches auront, par leurs produits, fourni à l'administration les moyens pécuniaires pour créer des voies ferrées et des pistes de camions permettant la pénétration. La France prévoit donc, en première période, essentiellement l'exploitation des parties de la forêt tropicale accessibles par les voies fluviales et spécialement celles à proximité de ports déjà existants. On voit par cela que l'action de début est passablement circonscrite.

Maintenant, quelles sont les ressources de la forêt tropicale? Elles sont immenses, malgré le déchet, qui est formidable, 40% environ du matériel bois existant. A. Chevalier, botaniste français, a déterminé à la Côte d'Ivoire près de 800 espèces ligneuses. Les forêts du Cameroun et du Gabon renferment à peu près les mêmes espèces, cependant une minorité seulement peut être retenue pour les emplois techniques. Fréquemment, un seul hectare de terrain renferme 200 à 300 arbres d'essences différentes. La densité de

la forêt est variable. L'on a constaté, au cours de prospections, jusqu'à 400 m³ par hectare; mais, d'une manière générale, l'on peut admettre 200 à 250 m³ comme densité moyenne — elle est donc assez semblable à celle de nos forêts. — Dans ce matériel on ne peut compter que 100 à 150 m³ d'espèces utilisables. Pour 63 millions d'hectares, cela représente néanmoins un cube appréciable de bonnes essences.

L'Allemagne avait organisé de sérieuses recherches botaniques et forestières au Cameroun.¹ Depuis que cette colonie est revenue en majeure partie à la France, le gouvernement français a, de son côté, chargé une mission de forestiers et de techniciens de la détermination des ressources forestières de l'ensemble de la forêt tropicale. Cette mission, dirigée par le commandant *André Bertin*, inspecteur des eaux et forêts, a présenté un rapport en 5 volumes,² dont nous extrayons les quelques données de cet article.

La mise en œuvre de nos bois africains, écrit le commandant Bertin, nécessite d'abord un inventaire rapide des massifs forestiers. D'autre part, la grande diversité des essences africaines oblige à faire un choix commercial qui repose sur l'élimination. ... Il est impossible de faire admettre à la fois par l'industrie 100 ou 200 espèces de bois divers. Il est également impossible d'étudier pratiquement les usages industriels et d'identifier scientifiquement en peu de temps toutes les espèces ligneuses de la forêt africaine.

La question du prix de revient étant prépondérante dans toute production industrielle, l'on a éliminé, provisoirement du moins, les espèces rares et n'a retenu en vue de l'exploitation que les espèces les plus abondantes. ... Cette détermination a naturellement donné lieu à de très nombreux comptages et cubages: c'est ainsi que sur des points aussi variés que possible des forêts de la Côte d'Ivoire, du Cameroun et du Gabon 700.000 à 800.000 m³ environ ont été reconnus, déterminés scientifiquement et mesurés, pendant les années 1916 et 1917. ...

Une des opérations les plus importantes a été de baptiser les essences à lancer dans le commerce, c'est-à-dire de leur faire un état civil. On aurait pu être tenté d'adopter simplement les noms scientifiques (latins); mais ces appellations ne sont pas encore suffisamment fixées, malgré les travaux botaniques si précieux de

¹ Mitteilungen aus den deutschen Schutzbriefen. 1910. Prof. Büsgen.

² Mission forestière coloniale. A. Bertin. 1918.

M. le professeur *Le Comte* du Museum et ceux de M. le docteur *A. Chevalier*, l'explorateur bien connu, dont la mission Bertin a adopté la classification et la terminologie.

Mais ces noms scientifiques, délices des érudits, ne peuvent être employés dans la pratique, et ils sont surtout à répudier dans les rapports avec les indigènes. Comme tout exploitateur en est réduit pour l'heure à se servir des renseignements des noirs pour connaître la répartition et les stations des bois recherchés, il est nécessaire de créer, pour les espèces les plus intéressantes actuellement, des appellations empruntées aux langues indigènes, en choisissant le nom le plus fréquent et le plus facile à prononcer.

Ainsi l'on arrivera à surmonter l'obstacle principal à la diffusion des bois coloniaux chez les industriels. Jusqu'ici, pour éviter les dénominations indigènes, que l'acheteur de la métropole ignorait, et pour impressionner favorablement les clients en leur rappelant les qualités du „noyer“ par exemple, on a cherché à vendre sous le nom de „noyer d'Afrique“ plus de 60 espèces de bois différents, ayant avec le noyer de France assez peu de ressemblance, les unes étant d'excellente qualité, les autres médiocres.

Il fallait absolument sortir de cette incertitude et de ce chaos de noms, dont plusieurs, suivant les peuplades et les dialectes, désignaient des arbres tout à fait différents. C'est le mérite de la mission Bertin d'avoir créé le vocabulaire des essences utilisables.

Dans un deuxième article nous parlerons des essences les plus intéressantes ainsi que de l'organisation du commerce.

A. P...y.

Fédération forestière de la Côte (Ct. de Vaud).

Dans son cahier de novembre dernier, le *Journal forestier* a bien voulu relever l'existence de la Fédération forestière de la Côte. Nous l'en remercions et c'est bien volontiers que nous lui donnons les renseignements qu'il nous réclame.

La création de la «Fédération forestière de la Côte» a été provoquée par la formation, en novembre 1921, d'une association de toutes les scieries de la région. Cette association, indépendante de l'Association suisse de l'industrie du bois, ne s'est formée que pour prendre des dispositions communes relatives à l'achat des grumes; ses membres conservant leur entière indépendance pour tout ce qui concerne la vente des produits.